

ACTE PUBLIÉ LE 13 FÉVRIER 2024

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Service : Marchés publics

COMMUNE DE FLEURY-MÉROGIS DECISION DU MAIRE

N° 013/2024

Objet : travaux d'aménagement de services publics dans une coque vide en pied d'immeuble — Notification du marché public alloti.

Le Maire de la commune de Fleury-Mérogis,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération n° 7/2020 du conseil municipal du 02/06/2020, visée en préfecture le 05/06/2020, portant délégation accordées au Maire par le conseil municipal,

Vu la consultation en procédure adaptée des entreprises sous le n° 23T015, pour les travaux d'aménagement de services publics dans une coque vide en pied d'immeuble, alloti en 4 lots,

Vu l'analyse des offres,

Considérant la nécessité de faire appel à des entreprises extérieures, compétent pour effectuer les travaux,

Considérant la commune, qui ne dispose pas en interne des moyens humains et techniques nécessaires pour effectuer ces travaux,

DECIDE

Article 1 : de signer un marché public alloti, avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 GROS OEUVRE - MACONNERIE – PLATRIERIE - MENUISERIES EXTÉRIEURES – FAUX PLAFOND : entreprise AMB Balaban, sise 13 rue Marin Angiboust, à MARCOUSSIS (91460), pour un montant de 151 896,70 € HT, soit 182 276,04 € TTC
- Lot 2 CARRELAGE - FAIENCE - MENUISERIES INTÉRIEURES - PEINTURE : entreprise AMB Balaban, sise 13 rue Marin Angiboust, à MARCOUSSIS (91460), pour un montant de 82 182,00 € HT, soit 98 618,40 € TTC
- Lot 3 ELECTRICITE CFO CFA : entreprise Sarl EME, sise 58 rue des Artisans, à MORANCEZ (28630), pour un montant de 49 200,00 € HT, soit 59 040,00 € TTC
- Lot 4 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION - PLOMBERIE : entreprise SAS SERT, sise 53 rue des chaises, à Chartres (28000) pour un montant de 131 014,54 € HT, soit 157 217,45 € TTC

Article 2 : dit que les crédits seront inscrits au budget d'investissement 2024,

Article 3 : un exemplaire de la présente décision sera transmis à

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier principal de Sainte-Geneviève-des-Bois
- L'entreprise attributaire du contrat

Fait à Fleury-Mérogis, le

30/01/2024

Olivier CORZANI

Maire de Fleury-Mérogis

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

